

# CHALLENGE D'Auvergne

## SENIORS D1 par équipe Messieurs

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE. Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements priment sur celles du règlement général.

**NOTE :** En fonction du nombre d'équipes engagées, le CD<sup>3</sup> autorisera l'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe pour le ou les clubs qui en feraient la demande

Les épreuves de D1 et D2 se joueront le même jour (jeudi). Au cas où une rencontre D1 ou D2 ne se déroule pas le même jour, les joueurs seront autorisés à disputer qu'une seule épreuve D1 ou D2 initialement prévue le même jour.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**POUR LES CLUBS :** Clubs des CD<sup>3</sup> affiliés, avec terrain.

**POUR LES EQUIPIERS :** Être membres licenciés de l'association sportive qu'elles représentent, avec un index inférieur à 18,5. Pour permettre à une équipe d'être complète on tolérera que l'index d'un seul joueur soit supérieur à 18,5 mais **obligatoirement** inférieur à 26,5. Rappel : un homme est Senior le lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

**Tout joueur ayant disputé 2 épreuves de D1 avec son club ne sera pas autorisé à jouer en D2**

### ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 6 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CD<sup>3</sup>. Elle doit être envoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

### INSCRIPTION DES JOUEURS

L'inscription des joueurs doit être faite par extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve

### DROIT DE JEU

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu de **27€**.

C'est le **CAPITAINE** de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les Green-Fees et les remettra au club organisateur le jour de la compétition.
- ✓ Informera par email de l'absence d'un ou plusieurs joueurs le responsable Seniors du CD<sup>3</sup>, Daniel Combaret ([daniel.combaret@wanadoo.fr](mailto:daniel.combaret@wanadoo.fr))
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas pour les épreuves en shot-gun correspondra au nombre d'équipiers inscrits). *Prévenir le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve, le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.*

### FORME DE JEU

STROKE-PLAY / BRUT / 18 trous / 6 simples ; départs en shot-gun à **9h30**.

Les départs seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

### CLASSEMENT

Lors d'une épreuve, un club qui n'aurait pas suffisamment de joueurs pour figurer au classement ne sera pas disqualifié du championnat.

**ON ATTRIBURERA LE PLUS MAUVAIS SCORE DU JOUR A CHAQUE EQUIPIER MANQUANT.**

Classement du jour : **Somme des 5 meilleurs scores Brut**

- Afin d'effectuer un classement en cas d'égalité, les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte

**Classement général :** Cumul des scores des cartes retenues lors de chaque tour. **En cas d'égalité :** le départage s'effectuera sur le meilleur cumul de points de la dernière rencontre, puis sur les 2 dernières, puis sur les 3 dernières.

### COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant des CD<sup>3</sup> et de l'OEC du club qui aura été désigné.

### DATES ET LIEUX

Jeudi 03 Sept.	Jeudi 17 Sept.	Jeudi 01 Oct.	Jeudi 15 Oct.	Jeudi 29 Oct.
Val de Cher	Montpensier	Ste Agathe	Haute Auvergne	Vezac

### PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe classée 1<sup>ère</sup> à l'issue des 5 tours

### CLUBS ENGAGES en SENIORS D1

11 équipes (les Avenelles – Montpensier 1 & 2 – Ste Agathe – Val de Cher – Vichy - Haute Auvergne – Vezac - Riom – Charade – Val d'Auzon). Soit un TOTAL de 66 participants, soit 15 départs de 4 joueurs & 2 départs de 3 joueurs